



## COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

10 avril 2018

**Etaient Présents** : MM. BERAL, LEMASSON, BORDONNEAU, LE BOUILLE, DEVOS, MULLER, LEGNAME, JEHANNO, RUIZ, GOBILLOT.

**Etaient Excusés** : MM. MERLIOT, BELLON (représenté par M. GOBILLOT), CADIO (représenté par M. BERAL), CHIRON, BORG, VENDRAN, SY

### Relevé de décisions

#### **1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 23 janvier 2018 :**

Le Comité Directeur approuve le Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 23 janvier 2018.

#### **2 – Point sur le déménagement :**

Le Comité Directeur est informé du déménagement des équipes LNB qui sont localisées depuis le 26 mars 2018 au 46/52 rue Albert 75610 Paris Cedex 13.

#### **3 – Budget 2018/2019 :**

Le Comité Directeur valide les points suivants concernant le budget LNB 2018/2019 :

- les versements des clubs à la LNB au titre des droits d'accès au championnat 2018/2019 ainsi que les autres paiements (accès aux playoffs, arbitrage playoffs et finales, organisation des finales, gestion des licences pour les joueurs étrangers) ;

-les reversements fixes LNB liés au contrat TV à intégrer dans les budgets des revenus des clubs.

Le Comité Directeur demande à faire une étude complémentaire en ce qui concerne les versements variables aux clubs en fonction de l'évolution du contexte et des prévisions financières. Il prendra une décision lors du prochain Comité Directeur du 17 mai 2018.

## **4 – Direction des Opérations Sportives :**

### **4.1 Calendrier Coupe de France/Coupe d'Europe/Championnat LNB**

Les membres du Comité Directeur décident d'adresser un courrier au club de l'AS Monaco afin de leur faire part de leur déception quant à l'attitude du club vis-à-vis du plateau ¼ et ½ finale de Coupe de France, « le TOP 8 », qui s'est déroulé à Trélazé les 24 et 25 mars 2018.

Il est rappelé que la LNB et la FFBB s'étaient entendues pour protéger les clubs européens et ne les faire entrer en Coupe de France qu'à compter des 1/8 de finale afin de gagner des dates dans le calendrier.

Par ailleurs, la LNB avait demandé à la BCL de programmer les rencontres de ¼ de finale de la BCL le mercredi afin de permettre à Strasbourg et à Monaco de disposer de 72h entre une éventuelle ½ finale de Coupe de France et leur match européen.

Bien que le club de l'AS Monaco ait respecté les règlements à la lettre, les membres du Comité Directeur considèrent que l'éthique de la compétition n'a pas été respectée. Il est par ailleurs proposé que les règlements soient amendés pour la saison prochaine et que l'entraîneur principal soit obligé de prendre part à toutes les compétitions LNB et FFBB au sein desquelles le club est engagé. Ce dernier point sera traité lors du Comité Directeur du 17 mai 2018.

### **4.2 Calendrier Fin de saison 2018**

Les membres du Comité Directeur décident de valider les changements de dates des playoffs afin de les faire correspondre aux disponibilités de la grille de programmation de SFR Sport 2.

Les membres du Comité Directeur souhaitent, afin de préserver l'équité sportive, qu'aucune rencontre ne soit décalée au dimanche 13 mai et de privilégier les retransmissions le samedi 12 mai dans la mesure où la journée 34 se déroulera le mardi 15 mai. En effet, il est rappelé que l'ensemble des rencontres devront se jouer le même jour, à la même heure, et qu'il est impossible de décaler cette journée en raison des disponibilités de salle et de l'organisation de la soirée des trophées. La rédaction de SFR sera informée de ces contraintes dans les meilleurs délais.

### **4.3 Championnat PRO B**

Les membres du Comité Directeur sont informés du classement à la 27 journée du championnat PRO B. Le Comité Directeur de la LNB décide d'écrire à l'ensemble des clubs de PRO B afin de rappeler les conditions d'accession à la division Jeep® ÉLITE.

### **4.4 Championnat espoirs PRO A**

À la suite de la signature du contrat de naming de la première division Jeep® ÉLITE, les membres du Comité Directeur décident de modifier le nom actuel du « Championnat Espoirs PRO A » par « Championnat Espoirs ». Une demande officielle sera formulée au Président de la FFBB, l'accord de la FFBB étant nécessaire pour que le nom de la compétition puisse être changé.

### **4.5 Commission Mixte Formation**

Les membres du Comité Directeur désignent les représentants LNB à la commission mixte Formation FFBB/LNB :

MM Christian DEVOS (Président de la Commission Formation LNB), Vincent LORIOT (représentant des clubs de Jeep® ÉLITE), Raphael GAUME (représentant des clubs de PRO B).

Pour rappel la commission mixte formation sera composée de :

- 3 représentants de la FFBB
- 3 représentants de la LNB

- 1 représentant du SNB
- 1 représentant du SCB
- Du Président de la Commission Médicale de la LNB
- Du Président de la Commission Médicale de la LNB

Cette commission mixte formation sera supervisée par un Comité de Pilotage composé de :

- Jean Pierre SUITAT, Président de la FFBB
- Alain BERAL, Président de la LNB
- Philippe LEGNAME, Vice-Président de la FFBB
- Christian DEVOS, Président de la Commission Formation

Le suivi opérationnel sera assuré par Jacques COMMERES (FFBB) et Mathieu DESVALOIS (LNB).

#### **4.6 Union Nationale des clubs de supporters de Basket**

Les membres du Comité Directeur votent la subvention de 5 000€ à destination de l'Union des supporters dans le cadre de la distribution des C.O.D.E (CONDUITE ORGANISATION DETENTE ENSEMBLE) dans les clubs de la LNB.

### **5 – Marketing – Communication et Évènements :**

#### **5.1 Marketing / demande de dérogation**

Dans le cadre de ses travaux pour l'installation d'une loge, l'ASVEL a dû inverser le plan des caméras TV. Malheureusement la caméra Keemotion n'a pu être, pour l'instant, changée de sens (problème de câblage). Lors du Comité Directeur de novembre, le club avait demandé et obtenu une dérogation pour cette saison pour ne pas avoir de LEDS face caméra Keemotion et donc ne pas être en conformité avec le règlement (*cf. article 453.4.1 et annexe 2 des règlements de la LNB*). En date du 4 avril, le club a sollicité le maintien de cette dérogation pour saison suivante.

- Le Comité Directeur suit la recommandation du Bureau de refuser la prolongation de la dérogation pour 2018/2019 et demande au club de se mettre en conformité avec le règlement à l'inter-saison.

#### **5.2 Evénements**

##### **5.2.1 Cahier des charges des Finales**

Une proposition d'évolution du cahier des charges est faite au Comité Directeur qui le valide (cf. pièce jointe).

##### **5.2.2 Soirée des trophées**

A la suite du rapprochement de la LNB et de la LFB pour la Soirée des Trophées du Basket, les trophées de Meilleure Progression traditionnellement parrainés par le SNB ont été supprimés. Le SNB souhaite donc que soit étudiée leur visibilité durant la soirée. Ne souhaitant pas parrainer les trophées de « Meilleur jeune » (car peu sont syndiqués), ils revendiquaient le droit de parrainer le « MVP » de chaque championnat.

Le Comité Directeur, sur proposition du Bureau, valide cette proposition pour 2018 en soulignant que si un partenaire privé était amené à parrainer les trophées de MVP alors la LNB et le SNB devront s'entendre pour trouver une nouvelle façon de valoriser le syndicat pendant la soirée.

## 6 – DNCCGCP :

### 6.1 Commission d’Homologation et de Qualification

Les membres du Comité Directeur évoquent le remplacement pour inaptitude physique de Luc LOUBAKI par Yakouba OUATTARA à Monaco. Ils s’interrogent sur la licéité de la demande et sont interpellés par le déroulé et le timing de ce remplacement, le club ayant annoncé la signature de Yakouba OUATTARA le 30 mars et la déclaration d’accident de travail et l’arrêt de travail du joueur Luc LOUBAKI étant datés du 4 avril, le joueur ayant par ailleurs pris part à une rencontre du Championnat Espoir le 3 avril. Mickaël CONTRERAS précise qu’un accident de travail sans arrêt de travail avait été adressé à la LNB le 15 mars concernant Luc LOUBAKI, que le club a fourni l’ensemble des documents demandés par la Commission Médicale et que celle-ci a pu vérifier l’authenticité de la blessure du joueur. Dès lors, le règlement est respecté.

Plusieurs membres du Comité Directeur indiquent par ailleurs que les contacts entre le club de Monaco et Yakouba OUATTARA étaient établis de longue date en vue d’un éventuel recrutement pour renforcer l’effectif du club en fin de saison, ces impressions étant étayées par les propos tenus dans une interview du Président du club au site internet Basketurope le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le Comité Directeur décide d’adresser un courrier au club de Monaco afin de lui signifier son étonnement quant au recrutement de Yakouba OUATTARA.

Le Comité Directeur estime d’ailleurs qu’il est indispensable de pouvoir renforcer le contrôle relatif aux pigistes médicaux afin que celui-ci ne soit pas contourné après la date butoir de libre recrutement.

## 7– Juridique :

### 7.1 Proposition de nomination d’un nouveau membre de la Commission Juridique et de Discipline

Le Président de la Commission Juridique et de Discipline propose la nomination d’un nouveau membre, Monsieur Christophe JAMIN.

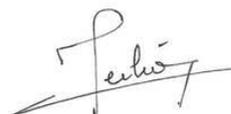
L’expertise de M. JAMIN, sa disponibilité et son appétence pour le basket seraient des plus utiles à la Commission qui se réunit tous les 15 jours et dont les membres bénévoles sont très sollicités.

Ancien basketteur, M. JAMIN est Professeur des Universités à Sciences Po et Directeur de l’École de droit.

Le Comité Directeur approuve à l’unanimité cette proposition de nomination.



**Le Président**  
**M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président**  
**en Charge du Secrétariat Général**  
**M. Paul MERLIOT**